

**Implantation du guide d'intervention *Favoriser le développement des enfants âgés de 1 à 5 ans :
guide d'intervention pour soutenir les pratiques parentales***

Mise en place des moyens et des conditions favorisant le transfert et le maintien des apprentissages dans la pratique.

CONTEXTE

Programme national de santé publique 2003-2012 (mis à jour en 2008 et prolongé jusqu'en 2015)

D'ici 2012, il faut favoriser le développement optimal des enfants se trouvant dans une situation qui les rend vulnérables :

- en développant et en renforçant le lien d'attachement parent-enfant;
- en augmentant et en renforçant les compétences parentales;
- en stimulant le développement cognitif (incluant le langage), affectif, social et psychomoteur des enfants.

Moyens mis en place

Une formation régionale de formateurs (agents multiplicateurs) est offerte aux superviseurs cliniques et aux responsables d'équipes qui auront la responsabilité de transmettre la formation aux intervenants des équipes multidisciplinaires des SIPPE de leur CSSS.

- Formation régionale de deux jours pour les agents multiplicateurs (formation de formateurs les 12 mai et 7 juin 2011);
- Guide du formateur : matériel de formation intégrant des exemples d'activités de transfert dans la pratique pour les agents multiplicateurs;
- Outil d'aide à la tâche;
- Financement non-récurrent pour l'achat du matériel éducatif nécessaire à la réalisation des activités du guide d'intervention;
- Formation, par le superviseur clinique et/ou le responsable d'équipe, à l'équipe multidisciplinaire de son CSSS *en lien avec les compétences ciblées* et au besoin, supervision individuelle et consultation clinique ponctuelle;
- **Au niveau régional et local, mise en place des conditions favorisant le transfert des apprentissages dans la pratique des intervenants (matrice de transfert « avant, pendant et après »).**

FORMATION DE FORMATEURS (agents multiplicateurs)

Formation régionale de deux jours (**12 avril et 7 juin 2011**) offerte aux superviseurs cliniques et aux responsables des équipes multidisciplinaires des SIPPE. Ces derniers auront la responsabilité d'offrir la formation aux intervenants des équipes multidisciplinaires des SIPPE de leur CSSS et de soutenir le transfert et le maintien des apprentissages dans la pratique.

Compétences ciblées pour la formation des formateurs :

(Superviseur clinique et/ou responsable d'équipe)

Dans ses orientations régionales en développement continu des compétences en petite enfance, la Direction de la santé publique a élaboré une définition des rôles, activités clés et compétences des superviseurs cliniques des SIPPE¹. Un des trois rôles concerne le soutien aux intervenants afin de leur permettre d'acquérir les connaissances et les compétences spécifiques à l'accompagnement des familles suivies dans les SIPPE. Plus spécifiquement, les activités clés et les compétences suivantes s'appliquent à la présente formation.

Activités clés :

- Met en place des stratégies pour favoriser le développement des compétences des intervenants (ex. : formation locale, discussion à partir de textes).
- Voit à l'implantation des outils d'intervention élaborés par le MSSS pour les SIPPE (ex. : guide 1-5 ans) ainsi qu'à tout autre outil ou recommandation se rapportant aux meilleures pratiques cliniques reconnues.

Compétences :

- Expertise clinique spécifique à la clientèle : Cette compétence fait référence aux connaissances et approches cliniques spécifiques à la clientèle. Ex. : attachement, développement de l'enfant.
- Élaboration et animation d'activités pédagogiques : Capacité de planifier, de concevoir et d'animer correctement des activités de transfert des connaissances, des activités d'enseignement-apprentissage variées, des activités de transfert des apprentissages permettant la progression des intervenants dans le développement de leurs compétences

¹ L. Bordeleau et coll. (janvier 2011). Le développement continu des compétences en petite enfance : une responsabilité partagée entre la DSP et les CSSS. Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de santé publique.

1. FORMATION RÉGIONALE DE FORMATEURS (superviseurs cliniques et/ou responsables d'équipes)

| CIBLES | AVANT | PENDANT | APRÈS |
|--|---|--|---|
| Cadre intermédiaire | <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la participation du superviseur clinique et/ou du responsable de l'équipe à la formation de formateurs offerte régionalement par la DSP. - Donner le mandat aux superviseurs et/ou au responsable d'équipe de planifier et d'offrir la formation aux intervenants SIPPE de son CSSS et le soutenir dans sa tâche. - En collaboration avec le superviseur clinique et/ou le responsable d'équipe, identifier pour le niveau local les enjeux et défis associés à l'implantation du guide 1 à 5 ans dans son CSSS. | | <ul style="list-style-type: none"> - En collaboration avec le superviseur clinique et/ou le responsable de l'équipe multidisciplinaire, choisir la modalité de formation qui convient au CSSS (modules de formation intégrés aux rencontres de supervision clinique ou formation se déroulant sur une ou deux journées). - En collaboration avec le superviseur clinique et/ou le responsable d'équipe, planifier et mettre en place les conditions organisationnelles pour l'implantation du guide d'intervention. - Planifier du temps d'appropriation du matériel de formation et de planification de la formation à l'équipe multidisciplinaire pour le superviseur clinique et/ou le responsable d'équipe |
| Superviseur clinique et/ou responsable d'équipe | <ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire à la formation de formateurs offerte régionalement. - Lire le guide « Favoriser le développement des enfants de 1 à 5 ans : guide d'intervention pour soutenir les pratiques parentales ». - En collaboration avec le cadre intermédiaire, identifier les enjeux et défis potentiels pour les intervenants associés à cette formation (ex. : changements de pratique). | <ul style="list-style-type: none"> - Participer activement à la formation de deux jours offerte par la DSP. | <ul style="list-style-type: none"> - S'approprier le matériel de formation. - En accord avec le cadre intermédiaire responsable des SIPPE et, le cas échéant, avec le responsable de l'équipe multidisciplinaire, identifier : 1) la modalité de formation qui convient au CSSS (modules de formation intégrés dans les rencontres de supervision ou lors de deux journées de formation); 2) le bon moment pour débiter la formation du guide 1 à 5 ans avec l'équipe multidisciplinaire. - Planifier la formation à offrir à l'équipe multidisciplinaire. |

1. FORMATION RÉGIONALE DE FORMATEURS (superviseurs cliniques et/ou responsables d'équipes)

| CIBLES | AVANT | PENDANT | APRÈS |
|------------------------------------|--|---|--|
| Direction de santé publique | <ul style="list-style-type: none"> - Planifier et donner régionalement une formation de formateurs de deux jours (superviseurs cliniques et/ou responsable d'équipe). - Concevoir un outil d'aide à la tâche. - Concevoir le matériel de formation et un guide du formateur pour les agents multiplicateurs dans lequel sont intégrés des exemples d'activités de transfert. - Offrir une allocation non-récurrente aux CSSS pour l'achat du matériel éducatif nécessaire à la réalisation des activités proposées dans le guide 1 à 5 ans (liste de matériel fourni). - Proposer des actions permettant de planifier le transfert des apprentissages dans la pratique (matrice : avant, pendant et après). | | <ul style="list-style-type: none"> - Par le biais de l'accompagnement individualisé, soutenir les CSSS (cadres intermédiaires, superviseurs cliniques et/ou responsables d'équipes) dans la mise en place des conditions et des moyens locaux pour l'implantation du guide d'intervention. |
| Formateur | <ul style="list-style-type: none"> - En collaboration avec une représentante de la DSP, concevoir la formation de formateurs et le matériel nécessaire pour la formation locale qui sera offerte par les superviseurs cliniques et/ou les responsables d'équipes aux intervenants des équipes SIPPE. | <ul style="list-style-type: none"> - Animer l'activité de formation de formateurs en favorisant le transfert des apprentissages dans la pratique (importance et utilité en fonction de la tâche, approche expérientielle, etc.). - Ajuster le rythme de la formation en fonction du niveau du groupe. - Au cours de la formation, faire identifier par chacun des participants le niveau d'intégration dans la pratique des activités du guide sur l'attachement considéré comme un préalable à l'implantation des activités du guide 1 à 5 ans. | |